HUBERDEAU

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU
MRC DES LAURENTIDES

À la session ordinaire du Conseil de la municipalité d'Huberdeau tenue le 8e jour du mois d'avril 2025 à 19h30 au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présent Monsieur Benoit Chevalier, maire et les conseillers (ère) Messieurs et Madame, Gilles St-Amand, Maxime Bétournay, Benoit Gratton et Audrey Charron-Brosseau.

Monsieur François Thibault, conseiller est absent, absence motivée (motif personnel).
Madame Ginette Sheehy, conseillère est absente, absence motivée (maladie).

Formant tous quorum sous la présidence de Monsieur Benoit Chevalier, maire.

Monsieur Michael Doyle, directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2025

Monsieur Benoit Chevalier, maire, constate le quorum à 19h30, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Période de questions

4. Suivi et adoption du procès-verbal
- 4.1 Séance ordinaire 11 mars 2025

5. Mot du maire et des conseillers

6. Administration
- 6.1 Ratification des déboursés
- 6.2 Droit de préemption, amendement de la résolution N° 08-25;
- 6.3 Radiation de taxes, intérêts et pénalités années 2015 à 2021, matricule 1293-23-6545;
- 6.4 Radiation de taxes, intérêts et pénalités années 2017 à 2021, matricule 1793-66-4561;
- 6.5 Adoption de la politique de travail numéro 22-2025;
- 6.6 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie (17 mai 2025);
- 6.7 Demande d'offre de services professionnels architecte (appel d'offres et surveillance) travaux 206, rue Principale;

7. Sécurité publique
- 7.1 Adoption du plan de sécurité civile mis à jour en mars 2025;

8. Transport (travaux publics)
- 8.1 Adoption du règlement numéro 377-25 modifiant le règlement numéro 352-22 relatif au stationnement et à la circulation;
- 8.2 Remplacement du module cellulaire, reprogrammation et inspection complète du système d'alarme du garage municipal;

8.3 Engagement de Monsieur Marc-André Hugron, comme préposé aux travaux municipaux (poste saisonnier);
8.4 Offre de services professionnels en ingénierie (appel d'offres et surveillance) travaux chemin de la Rouge;

9. Hygiène (eau, matières résiduelles, environnement)

~~9.1 Demande d'offre de services professionnels pour la réalisation du bilan de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) 2024;~~

10. Santé et bien-être

11. Urbanisme, Environnement et Développement

12. Loisirs et Culture

12.1 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 378-25 modifiant le règlement numéro 287-13 établissant les règles de fonctionnement et les conditions d'utilisation de la bibliothèque municipale;

13. Varia

14. Période de questions

15. Levée de la séance

RÉSOLUTION 39-25

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que l'ordre du jour est adopté tel que modifié, retrait du point 9.1.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

4- SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION 40-25

4.1- SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2025

Il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que le greffier-trésorier est exempt de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2025, les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture.

De plus que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2025 est adopté tel que rédigé.

Résolutions 25-25 à 38-25 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

5- MOT DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

BENOIT CHEVALIER, maire, informe les citoyens que le complexe environnemental de la Rouge est récipiendaire du prix GoRecycle 2025 dans la catégorie partenaire municipal.

Monsieur le maire annonce que le Marché Richelieu a reçu une subvention de 150 000$ pour l'implantation d'un poste d'essence qui devrait être mise en place sous peu.

6- ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 41-25

6.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS

Le greffier-trésorier soumet au conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Des comptes payés, chèques numéro 12268 à 12272 inclusivement au 08/04/2025 pour un montant de 777.19$, des comptes à payer chèques numéro 12273 à 12279 inclusivement au 08/04/2025 au montant de 4 869.43$, des salaires payés numéro 501280 à 501323 inclusivement pour un montant de 31 190.67$, des prélèvements payés numéro 733 à 748 inclusivement pour un montant de 102 390.83$ ainsi que des prélèvements à payer numéro 749 à 756 inclusivement pour un montant de 3 311.78$.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

COMPTES PAYÉS À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
12268	Charbonneau Pascale	Remb. Frais de non-résident 2025	280.00$
12269	Croix-Rouge canadienne	Entente services aux personnes sinistrées 2025	225.00$
12270	Bélanger Angélique	Frais déplacement Remb. Frais de non-résident 2025	107.35$
12271	Lépine Steeve	Remb. Pantalons de travail	120.68$
12272	Maurice Guylaine	Frais déplacement Remb. Remplacement plaque d'immatriculation	44.16$
TOTAUX CHÈQUES			**777.19$**
501280 - 501323	Employés	Salaires mars 2025	31 190.67$
733	FADOQ - Région Laurentides	Adhésion 2025	75.00$
734	Hydro-Québec	Éclairage des rues & location de poteaux février 2025	273.21$
735	Hydro-Québec	Électricité système soltek	23.54$
736	MRC des Laurentides	Quote-part Annexe A - 1er versement (1/2) 30 641$ Quote-part Annexe B - 1er versement (1/3) 27 128 $	57 769.00$
737	Société de l'Assurance Automobile du Québec	Immatriculation des véhicules	5 230.27$
738	Telus Healt (Canada) Ltd.	Mutuelle de prévention mars 2025	104.04$
739	Desjardins Sécurité financière	Assurance collective mars 2025	5 099.30$
740	RREMQ	Régime de retraite février 2025	4 549.60$
741	Bell Mobilité	Cellulaires mars 2025	228.37$
742	Eurofins Environex	Analyses d'eau février - mars 2025	522.27$
743	Hydro-Québec	Éclairage des rues & location de poteaux mars 2025	302.48$
744	Ménage Tremblant Net inc.	Entretien ménager hôtel de ville mars 2025	1 600.45$
745	Ministère du Revenu du Québec	DAS mars 2025	14 194.80$

746	Receveur général du Canada	DAS mars 2025	4 768.40$
747	Receveur général du Canada	DAS mars 2025	322.93$
748	Energies Sonic inc.	Huile à chauffage, diesel, essence	7 327.17$
TOTAUX PRÉLÈVEMENTS			**133 581.50$**
TOTAL			**134 358.69$**

COMPTES À PAYER À APPROUVER

Numéros	**Payé à**	**détails**	**Montant**
12273	Centre du Camion Mont-Laurier 2009 inc.	Antenne	22.23$
12274	C-FAB	Restauration bucket pépine	2 327.92$
12275	Chauffage Laurentien 2000 inc.	Nettoyage fournaise garage	155.10$
12276	CRD Creighton	Lames au carbure	1 762.61$
12277	CRSBP des Laurentides	Ruban j-Lar 1", sacs & livres - une naissance un livre, autocollants	220.76$
12278	Défi Sport Tremblant	Crépines d'aspiration, huile 2 temps	79.23$
12279	Vitrerie Pilon	Thermos trempé broché	301.58$
TOTAUX CHÈQUES			**4 869.43$**
749	Les Entreprises Guy Beaulieu 2009 inc.	Remplacement thermostat de refroidissement station de pompage	548.43$
750	Gilbert P. Miller & Fils	Gravier	519.70$
751	Hamster	Papier, étiquettes, enveloppes, ruban d'emballage, pinces repliables, trombones, stylos	389.09$
752	Matériaux SMB Huberdeau	Rallonge sécheuse, réducteur, mamelon, pompe à perceuse, adhésif, ampoules, manchon, réduit	85.49$
753	Pièces d'Auto P.B. Gareau inc.	Soupape de protections, filtres, huile, raccords, boyaux, gants nitriles, essuie-glace, lumières, connecteurs, ruban électrique	863.96$
754	Pilon & Ménard, Huissiers de Justice inc.	Remise document	186.89$
755	Purolator	Frais de transport	11.14$
756	Visa Desjardins	Café, crème à café, chalumeau au propane, produits nettoyants, ensemble tampons en bois & crayons, lot de 3 buses, boîtes de chiffons, courrier recommandé, consultation registre foncier, abonnement mensuel zoom	707.08$
TOTAUX PRÉLÈVEMENTS			**3 311.78$**
TOTAL			**8 181.21$**

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

_____

Karine Maurice-Trudel, adjointe administrative.

RÉSOLUTION 42-25

6.2 AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION N° 08-25 – AVIS D'ASSUJETTISSEMENT AU DROIT DE PRÉEMPTION – LOTS 6 215 350 ET 6 215 502 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la résolution N° 08-25 adoptée le 14 janvier 2025 doit être modifiée relativement à l'article 1104.1.3 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE le 14 mai 2024, le conseil adoptait le Règlement numéro 370-24 « concernant l'exercice du droit de préemption » en vertu duquel les immeubles situés sur l'ensemble du territoire de la Municipalité d'Huberdeau sont sujets à être visés par l'exercice du droit de préemption pour des fins municipales;

CONSIDÉRANT QU' un avis d'assujettissement doit être notifié au propriétaire de l'immeuble et inscrit au Registre foncier du Québec pour exercer le droit de préemption;

CONSIDÉRANT QUE cet immeuble n'est pas la propriété d'un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) et qu'il n'a pas fait l'objet d'un avis d'assujettissement par un autre organisme municipal au sens de l'article 1104.1.3 du *Code municipal du Québec,* de la *Loi sur les cités et villes (chapitre C-19)* ou de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (chapitre S-30,01);

CONSIDÉRANT QUE le droit de préemption est un des outils favorisant la mise en œuvre de la planification municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

- D'amender la résolution N° 08-25;

- De mandater la firme La Salle, Villeneuve & Associés, notaires inc. pour représenter la municipalité dans ce mandat;

- QUE le conseil autorise l'inscription au Registre foncier du Québec de l'avis d'assujettissement pour une période de 10 ans, à l'égard de l'immeuble situé au 110, chemin de Rockway Valley, lequel est connu et désigné comme étant les lots 6 215 350 et 6 215 502 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Argenteuil et ce, pour l'une ou plusieurs des fins municipales suivantes, soit pour des fins d'espace public;

- QUE le directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité soit mandaté afin d'entreprendre toutes les procédures requises à cet effet;

- QUE cet avis d'assujettissement soit notifié au propriétaire desdits lots par l'intermédiaire du notaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 43-25

6.3 RADIATION DE TAXES, INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS POUR LES ANNÉES 2015 À 2021 POUR LE MATRICULE 1293-34-2772

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal par sa résolution N° 17-25 a décidé de procéder à la mise en vente du matricule 1293-34-2772 pour défaut de paiement de taxes;

CONSIDÉRANT QU'en fonction de l'article 251 de la *Loi sur la fiscalité municipale,* les taxes se prescrivent après 3 ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que le conseil autorise la radiation des taxes, intérêts et pénalités pour les années 2015 à 2021 pour le matricule 1293-34-2772, celles-ci étant prescrites.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 44-25

6.4 RADIATION DE TAXES, INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS POUR LES ANNÉES 2017 À 2021 POUR LE MATRICULE 1793-66-4561

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal par sa résolution N° 17-25 a décidé de procéder à la mise en vente du matricule 1793-66-4561 pour défaut de paiement de taxes;

CONSIDÉRANT QU'en fonction de l'article 251 de la *Loi sur la fiscalité municipale,* les taxes se prescrivent après 3 ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que le conseil autorise la radiation des taxes, intérêts et pénalités pour les années 2015 à 2021 pour le matricule 1793-66-4561, celles-ci étant prescrites.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 45-25

6.5 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE TRAVAIL NUMÉRO 22-2025

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire établir certaines normes pour convenir d'une entente commune entre le personnel et la Municipalité d'Huberdeau ;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption d'une politique de travail visant à établir les droits et obligations des employés et les conditions de travail individuelles est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE cette politique s'applique à l'ensemble du personnel de la Municipalité d'Huberdeau, sauf pour les employés ayant signé un contrat de travail avant l'adoption de cette politique;

CONSIDÉRANT QUE l'article 8.3 de la politique de travail en regard aux vacances annuelles est plus avantageuses pour les employés et que certains employés en poste depuis un certain temps et ayant un contrat de travail seraient désavantagés par rapport aux employés régis par la politique de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que la politique de travail numéro 22-2025 est adoptée.

Que le conseil accorde aux employés désavantagés par leur contrat de travail, les mêmes avantages en ce qui concerne la durée de vacances, soit :

- Après 5 ans de service continu, 4 semaines de vacances au lieu de 10 ans.
- Après 20 ans de service continu, 5 semaines de vacances.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 46-25

6.6 DEMANDE POUR SOULIGNER LA JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LBGTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

De proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 47-25

6.7 DEMANDE D'APPEL D'OFFRES SERVICES PROFESSIONNELS ARCHITECTE (APPEL D'OFFRES ET SURVEILLANCE) TRAVAUX 206, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE des travaux de désamiantage et d'amélioration énergétique sont requis au bâtiment situé au 206, rue Principale;

ATTENDU QUE l'estimation des travaux est supérieure au seuil obligeant un appel d'offres public;

ATTENDU QU'afin de procéder à l'appel d'offres public la municipalité doit obtenir les documents nécessaires (plan, devis etc.);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu;

Que le directeur général est autorisé à procéder à une demande d'appel d'offres de services professionnels le tout en conformité avec le règlement de gestion contractuelle numéro 340-21 pour la préparation des documents nécessaires à la demande d'appel d'offres pour l'exécution des travaux requis au 206, rue Principale, incluant la surveillance de ceux-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 48-25

6.8 ABOLITION DU PROGRAMME RÉNORÉGION

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des

personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des défectuosités majeures à leur modeste résidence;
CONSIDÉRANT QUE ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen (ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

CONSIDÉRANT QUE, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18M$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001% des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

CONSIDÉRANT QUE la subvention moyenne du programme est de 19 309$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE la SQH devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

De demander au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau :

- De relancer immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;
- De rendre à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

Que cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec
- Mme France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation
- M. Éric Girard, ministre des Finances
- M. Sébastien Schneebeerger, député de Drummond-Bois-Francs, président de la Commission de l'aménagement du territoire à l'Assemblée nationale
- Mme Virginie Dufour, députée de Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement
- Mme Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement
- Mme Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement
- M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec

- M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités
- Mme Chantal Jeannotte, députée de Labelle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

7- SÉCURITÉ PUBLIQUE

RÉSOLUTION 49-25

7.1 ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE MIS À JOUR EN MARS 2025

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que le plan de sécurité civile mis à jour en mars 2025 soit adopté tel que présenté et qu'une copie du plan de sécurité civile mis à jour soit transmise aux personnes responsables mentionnées audit plan.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8- TRANSPORT (TRAVAUX PUBLICS)

RÉSOLUTION 50-25

8.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 377-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 352-22 RELATIF AU STATIONNEMENT ET À LA CIRCULATION

ATTENDU QUE le règlement numéro 352-22 relatif au stationnement et à la circulation a été adopté par la municipalité le 13 septembre 2022, lequel est entrée en vigueur le 14 septembre 2022*;*

ATTENDU QU' il est nécessaire de modifier le présent règlement numéro 352-22 relatif au stationnement et à la circulation, le conseil désirant procéder à l'installation de nouveau panneau d'arrêt obligatoire;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 11 mars 2025;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance;

ATTENDU QUE la personne qui préside la séance mentionne que le présent règlement a pour objet de modifier le règlement numéro 352-22 relatif au stationnement et à la circulation afin de mettre à jour l'annexe 7.5 concernant la situation des panneaux d'arrêt obligatoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que le règlement numéro 377-25 soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

ARTICLE 1 :

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long reproduit.

Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait

être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

ARTICLE 2 :

Le présent règlement s'intitule « Règlement numéro 377-25 modifiant le règlement numéro 352-22 relatif au stationnement et à la circulation ».

ARTICLE 3 :

Le règlement numéro 352-22 relatif au stationnement et à la circulation est modifié par le remplacement de l'annexe 7.5 par l'annexe 7.5 suivant :

ANNEXE 7.5

Arrêt obligatoire

RUE/CHEMIN	INTERSECTION	DIRECTION
Rue Bellevue	**Du Vert-Pré**	
Rue Bellevue	**Rue du Pont**	
Rue Bellevue	**Du Calvaire**	
Rue du Calvaire	**Rue Principale**	
Rue du Calvaire	**Rue Bellevue**	
Rue des Cascades	**Rue du Fer-à-Cheval**	
Rue du Château	**Rue Principale**	
Rue des Chutes	**Rue du Fer-à-Cheval**	
Rue de la Colline	**Rue du Vert-Pré**	
Rue de la Croix	**Rue du Vert-Pré**	
Rue du Fer-à-Cheval	**Rue Principale**	
Rue du Moulin	**Rue Principale**	
Rue Principale	**Rue du Fer-à-Cheval**	
Rue Principale	**Rue Turcotte**	
Rue Principale	**Rue du Pont**	
Rue Principale	**Rue du Vert-Pré**	
Rue du Pont	**Rue Principale**	
Rue du Pont	**Rue Bellevue**	
Rue de la Rivière	**Rue Principale**	
Rue de la Rivière	**Chemin de Rockway Valley**	
Rue du Sommet	**Rue Bellevue**	
Rue Turcotte	**Rue du Fer-à-Cheval**	
Rue Turcotte	**Rue Principale**	
Rue du Vert-Pré	**Rue Bellevue**	
Rue du Vert-Pré	**Rue de la Colline**	
Rue du Vert-Pré	**Rue Principale**	
Route 364	**Rue Principale**	
Chemin Brosseau	**Chemin de Rockway Valley**	
Chemin des Épinettes	**Chemin de Rockway Valley**	
Chemin de Gray Valley	**Chemin de Rockway Valley**	
Chemin Claudette	**Chemin de Gray Valley**	
Chemin Laurin	**Chemin de Gray Valley**	
Chemin Williams	**Chemin de Gray Valley**	
Chemin de la Falaise	**Chemin de la Rouge**	
Chemin Labelle	**Chemin de la Rouge**	
Chemin de la Rouge	**Rue Principale**	
Chemin Alarie	**Chemin du Lac-à-la-Loutre**	
Chemin Gagnon	**Chemin du Lac-à-la-Loutre**	
Chemin Gilles	**Chemin du Lac-à-la-Loutre**	
Chemin du Lac-Blanc	**Chemin du Lac-à-la-Loutre**	
Chemin de la Montagne	**Chemin Trudel**	
Chemin du Lac-à-la-Loutre	**Chemin Tassé**	
Chemin Perreault	**Chemin du Lac-à-la-Loutre**	
Chemin Rita	**Chemin du Lac-à-la-Loutre**	
Chemin Stanislas	**Chemin du Lac-à-la-Loutre**	
Chemin Tassé	**Chemin du Lac-à-la-Loutre**	

Chemin Trudel	**Chemin du Lac-à-la-Loutre**	
Impasse Provost	**Chemin du Lac-à-la-Loutre**	

ARTICLE 7: ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 51-25

8.2 REMPLACEMENT DU MODULE CELLULAIRE, REPROGRAMMATION ET INSPECTION COMPLÈTE DU SYSTÈME D'ALARME DU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le système d'alarme mis en place il y a plusieurs années au garage municipal nécessite une mise à niveau;

CONSIDÉRANT QU'une offre de services a été transmise pour le remplacement du module cellulaire, la reprogrammation et l'inspection complète du système par le Groupe Central;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que l'offre de services reçue en date du 21 mars 2025 de Groupe Central, au montant de 774.00$ plus taxes et portant le numéro 4111056000137904004 pour le remplacement du module cellulaire et l'inspection complète du système d'alarme du garage municipal est acceptée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 52-25

8.3 ENGAGEMENT DE MONSIEUR MARC-ANDRÉ HUGRON COMME PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX MUNICIPAUX (POSTE SAISONNIER)

ATTENDU QUE Monsieur Marc-André Hugron nous a informés de son intérêt à reprendre son poste comme préposé aux travaux municipaux pour un travail saisonnier de 40 heures semaines;

ATTENDU QUE le responsable des travaux publics est satisfait du travail ayant été accompli par Monsieur Hugron durant sa période de travail / saison 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que le conseil autorise l'engagement de Monsieur Marc-André Hugron comme préposé aux travaux municipaux (poste saisonnier), son horaire de travail sera du lundi au vendredi, au taux horaire de 18.93$ l'heure pour un travail de 40 heures semaines.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 53-25

8.4 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE (APPEL D'OFFRES ET SURVEILLANCE) TRAVAUX CHEMIN DE LA ROUGE

ATTENDU QUE la municipalité a reçu confirmation du versement d'une subvention dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale volet – redressement/sécurisation d'un montant maximal de 445 996$;

ATTENDU QU'afin de procéder à l'appel d'offres public pour effectuer les travaux, la municipalité doit obtenir les documents nécessaires (plan, devis etc.);

ATTENDU QUE la firme d'ingénierie Équipe Laurence a déjà effectué une partie des travaux (relevé terrain, plans et devis préliminaire) et qu'une offre de services a été transmise pour la préparation des documents pour soumission incluant la surveillance des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que le conseil autorise l'octroi du mandat à la firme d'ingénierie Équipe Laurence selon l'offre de services numéro OS-12109 reçue en date du 12 mars 2025 pour un montant approximatif de 44 750$ plus taxes, ce montant sera ajusté en fonction des heures de surveillance réellement effectuées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 54-25

8.5 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA-CE)

ATTENDU QUE les demandes dans le cadre du Programme particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'Aide à la Voirie locale (PAVL) alloué par circonscription doivent être acheminées à la Députée de Labelle, Madame Chantale Jeannotte;

ATTENDU QUE selon les recommandations du directeur des travaux publics, des travaux de scarification et de changement de ponceaux sont requis sur le chemin du Lac-à-la-Loutre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

QU'une demande de subvention au montant de 75 000$ soit faite dans le cadre du Programme particulier d'amélioration (PPA-CE) du Programme d'Aide à la Voirie locale (PAVL) pour des travaux de scarification et de changement de ponceaux sur le chemin du Lac-à-la-Loutre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9- HYGIÈNE (EAU, MATIÈRES RÉSIDUELLES, ENVIRONNEMENT)

10- SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

11- URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT

12- LOISIRS ET CULTURE

RÉSOLUTION 55-25

12.1 AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 378-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 287-13 ÉTABLISSANT LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT ET LES CONDITIONS D'UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le conseiller de la présentation lors d'une séance subséquente du conseil du règlement numéro 377-25 modifiant le règlement numéro 287-13 établissant les règles de fonctionnement et les conditions d'utilisation de la bibliothèque municipale.

Il est également proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que le conseil confirme le dépôt et la présentation du projet de règlement numéro 377-25 modifiant le règlement numéro 287-13 établissant les règles de fonctionnement et les conditions d'utilisation de la bibliothèque municipale.

Une copie du présent projet de règlement est mise à la disposition du public.

Ledit projet de règlement sera disponible via le site internet de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

13- VARIA

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 56-25

15- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

De clore la séance ordinaire du 8 avril 2025, il est 19h48.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

_____
Michael Doyle,
Directeur général et greffier-trésorier.

Je, Benoit Chevalier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_____
Benoit Chevalier, maire.